

La mortalité infantile (indigènes et nourrissons) dans la banlieue Sud de Paris à la fin du XVIIIe siècle (1774-1794)

Paul Galliano

Citer ce document / Cite this document :

Galliano Paul. La mortalité infantile (indigènes et nourrissons) dans la banlieue Sud de Paris à la fin du XVIIIe siècle (1774-1794). In: Annales de démographie historique, 1966. pp. 139-177;

doi : <https://doi.org/10.3406/adh.1967.928>

https://www.persee.fr/doc/adh_0066-2062_1967_num_1966_1_928

Fichier pdf généré le 04/04/2018

LA MORTALITÉ INFANTILE
(INDIGÈNES ET NOURRISSONS)
DANS LA BANLIEUE SUD DE PARIS
A LA FIN DU XVIII^e SIÈCLE (1774-1794)

par Paul GALLIANO

*(Extrait d'un Mémoire principal de
Diplôme d'Etudes Supérieures d'Histoire
Paris 1966)*

AVANT-PROPOS

Les historiens modernes de la population française ont déjà plusieurs fois attiré l'attention sur la coutume très ancienne en France de faire élever en nourrice un grand nombre d'enfants (1). A Paris, le phénomène est particulièrement important : sur 21 000 naissances, nombre moyen annuel des naissances à la fin du XVIII^e siècle, moins de 1000 enfants parisiens seulement étaient allaités par leurs mères et moins de 1000 autres par une nourrice habitant la maison paternelle ; une partie difficile à évaluer était confiée à des nourrices de la capitale tandis que 2 à 3 000 enfants de familles aisées partaient chez des nourrices de banlieue et des environs de Paris ; tout le reste était envoyé en nourrice dans les provinces (2).

Cependant à notre connaissance, on n'a jamais tenté d'apprécier l'ampleur du phénomène et d'analyser les origines et le développement de cette pratique. Nous nous sommes limités ici à l'étude de la mortalité infantile et particulièrement de celle des nourrissons dans la banlieue sud de Paris, à la fin du XVIII^e siècle, de 1774 à 1794. Dépouillant les registres paroissiaux en suivant la méthode de M. Fleury et L. Henry (3) nous avons, dans 19 paroisses, relevé d'une part les baptêmes afin de mesurer les effectifs d'enfants indigènes, et d'autre part les actes de sépulture jusqu'à l'âge de 10 ans, ce qui a permis l'établissement d'un début de table de mortalité.

L'acte de sépulture d'un enfant en nourrice se reconnaît au fait qu'il mentionne en général à la suite du prénom, du nom et de l'âge de l'enfant, les nom, profession et domicile de ses parents et

souvent en plus les nom et profession du père nourricier. En voici un exemple type extrait des registres paroissiaux d'Arcueil : (4)

« L'an mil sept cent soixante et quinze le trois juin a été inhumé
 « dans le cimetièrre de ce lieu le corps de Françoise Brochant décédée
 « du jour précédent, âgée de sept semaines, fille de Charles Brochant,
 « Conseiller au Parlement et de Françoise Nicole de Villier, ses
 « père et mère, en présence de Jean Gouge carrier en la maison du
 « quel elle était en nourrisse qui ne scait signer et d'Estienne Talagan
 « soussigné... ». Il faut remarquer que cet acte oublie de mentionner
 l'origine dans Paris des parents, ce qui est fréquent sans être général,
 et noter le mutisme du curé en ce qui concerne la cause du décès.
 Ce silence n'est levé qu'exceptionnellement, lors d'épidémies ou de
 morts accidentelles ou suspectes par exemple.

En comparant les effectifs des décès d'enfants indigènes et de
 nourrissons, une évaluation du nombre de ces derniers et de la durée
 de leur séjour en nourrice a été tentée.

Enfin, grâce à l'identification fréquente des parents nourriciers
 dans les actes de sépulture, nous avons recherché leur présence dans
 les rôles de taille du fonds de l'élection de Paris, afin d'apprécier
 dans quel milieu social ils se recrutaient.

L'examen d'une législation abondante et l'étude du fonction-
 nement du Bureau des Nourrices à Paris nous ont permis une analyse
 plus large du mécanisme de l'institution, qui fera l'objet de publi-
 cations ultérieures.

LES LIEUX ET LES SOURCES

I. — Les lieux

Pour évaluer localement la mortalité infantile et la pratique
 de la mise en nourrice, les recherches ont été menées dans un petit
 secteur au Sud de Paris. A l'Ouest, une ligne partant de Montrouge,
 passant par Châtillon, Plessis-Piquet, à environ deux lieues de Paris,
 s'avancant vers la Vallée de Chevreuse. A l'Est, une autre ligne part
 d'Ivry et touche la Marne à Bonneuil à deux lieues et demi de la
 capitale. Au Sud, la limite passe par Châtenay, Antony, laisse
 Fresnes et Rungis à l'extérieur, inclut Chevilly, Thiais et Choisy le
 Roi, et rejoint Bonneuil (5). L'ensemble dessine sommairement un
 trapèze d'environ 75 à 80 km². Il englobe le domaine de Sceaux qui
 appartient alors au Duc de Penthièvre. La colline de Châtillon, les
 hauteurs du Plessis, accidentent à l'ouest un terroir fertile. Tandis
 que la présence de la vigne est attestée partout, notamment vers
 Châtillon, Bagneux, Arcueil et Villejuif, les légumes de plein champ
 alternent avec le blé (région de Montrouge, Châtillon, Bagneux,

Illustration non autorisée à la diffusion

et à l'est d'Ivry et Vitry), des cultures florales existent au sud de Châtillon et de Bagneux, des jardins maraîchers entourent Ivry, et des pépinières trouvent un terrain favorable dans la région de Vitry (6). L'élevage des moutons est répandu et le sous-sol offre lui aussi, des ressources exploitées. De nombreuses carrières sont ouvertes notamment à Arcueil, Bagneux, Châtillon, Montrouge et Ivry. A partir de 1779, au plus tard, on remarque à Arcueil une manufacture de toiles peintes ou imprimées appelées indiennes, tandis qu'à Bourg-la-Reine, une autre manufacture fabrique de la faïence.

Attirés par un site vallonné et verdoyant et la faible distance de Paris, des gens aisés de la capitale y ont construit parfois des maisons de campagne.

Ce cadre ainsi étudié, dépasse largement les limites de la banlieue ecclésiastique d'alors qui, en ralliant Issy et Vitry s'arrêtait au sud de Châtillon et Villejuif (7). L'ensemble forme donc un bloc compact relativement étendu, comprenant dix-neuf paroisses dont nous avons pu consulter les registres.

II. — Les sources : les registres paroissiaux.

Depuis la Déclaration royale du 9 avril 1736, les Curés sont tenus d'établir, en même temps, deux registres ou minutes semblables et à faire signer tous deux par les témoins. Chaque année, l'un des deux exemplaires devait être déposé au Greffe du bailliage, l'autre demeurant à la disposition du Curé (8).

Les Communes sont en possession de ces collections de second exemplaires, depuis la Révolution Française. Certaines les ont conservés ; d'autres moins nombreuses les ont déposés aux Archives départementales de la Seine (9). On ne s'étonnera pas que des noms comme Cachan ou Le Kremlin-Bicêtre, communes actuelles incluses dans le secteur étudié, n'apparaissent pas puisqu'elles sont de création récente, fin XIX^e siècle ou XX^e siècle (10).

Critique externe des registres paroissiaux consultés.

Seule, la Commune de Créteil affirme ne pas posséder ses registres. Dans l'ensemble les collections de registres sont complètes. Signalons cependant l'absence du registre de 1774 à Châtenay, celle du registre de 1791 pour Villejuif, et celle de 1792 pour Bourg-la-Reine. Les registres contiennent à la fois les actes de baptême, mariages et sépultures, à la suite, dans l'ordre chronologique. Ils sont de taille et d'épaisseur variables suivant l'importance des paroisses et le plus souvent un registre se confond avec une année.

Ce n'est pas toujours le cas, plusieurs années se suivent parfois, dans la même minute ; ou bien les premiers actes d'une année figurent à la suite des derniers de l'année précédente, l'essentiel étant consigné sur le registre suivant. A quelques exceptions près, ils sont bien écrits et très lisibles — même lorsque le vicaire prend le relais du Curé. Les feuillets sont numérotés et ont facilité l'établissement à la fin du registre, par certains curés, d'un recensement général des différents actes de l'année par ordre alphabétique. Mais ce zèle est loin d'être général et quand les tables existent, il est encore nécessaire de les vérifier.

Critique interne des registres.

Ces registres sont-ils complets ? La qualité de leur présentation, leur netteté plaident en leur faveur. Comme autres facteurs favorables, on constate, d'un part, que les curés demeurent longtemps dans la même paroisse et qu'ils sont soumis à des inspections de l'Archidiacre ou de l'Archevêque de Paris. A chaque passage, ces derniers laissent un trace écrite sur les registres qui atteste qu'ils les ont contrôlés.

Etudiant la mortalité infantile, il est évidemment indispensable d'apprécier si tous les décès d'enfants, notamment les plus jeunes ont été enregistrés. Depuis 1736, il a été ordonné aux Curés de mentionner tous les décès d'enfants quel que soit leur âge. Et l'on relève, effectivement, de nombreux actes concernant des enfants décédés après ondoisement par la sage-femme « vu le péril de mort, dans lequel ils se trouvaient ». Ce sont ces ondoyés-décédés que nous avons considérés comme des enfants morts-nés bien qu'un certain nombre d'entre eux aient peut-être vécu quelques heures.

C'est sur la précision, qu'il y a le plus à redire. La qualité des parents, des témoins, n'est mentionnée qu'irrégulièrement. Lorsqu'il s'agit du décès d'un nourrisson, souvent il faut se contenter de la mention de « Bourgeois de Paris » (11) comme qualité de père, sans aucune notation concernant son domicile ou sa profession. Cependant, cette imprécision est surtout imputable aux nourrices qui oublièrent de demander aux parents l'acte baptistaire des enfants ou les renseignements les concernant.

Plus grande est la responsabilité du Curé dans l'indication, sur le registre, de l'âge de l'enfant décédé. Certes un bon nombre de curés notent l'âge au jour près dans le premier mois, ou à la semaine près dans les deux premiers mois, ou au mois près dans les deux et parfois les trois premières années. Il faut ajouter cependant qu'il est probable qu'ils ne précisent pas en périodes révolues et qu'ils ont l'habitude d'arrondir à la période la plus proche : un mois quand l'enfant a plus de trois semaines, un an quand il atteint onze mois, deux ans alors que l'enfant n'a encore que vingt trois mois. Il est encore plus

manifeste que de nombreux curés se contentent d'indiquer un an, passé le premier anniversaire. Ainsi en relevant les âges par demi-année à partir de 1 an jusqu'à 4 ans, en se fiant strictement aux âges indiqués, nous trouvions des « creux » anormalement marqués pour 1 an et demi à 2 ans, 2 ans et demi à 3 ans, 3 ans et demi à 4 ans, parce qu'un certain nombre d'enfants avaient été recensés à tort dans les âges 1 an à 1 an et demi, 2 ans à 2 ans et demi, 3 ans à 3 ans et demi. C'est ce qui nous a contraint à nous contenter d'évaluations à un an près, entre un et quatre ans, alors que primitivement, nous espérions les donner à six mois près. Plus de précision aboutissait à une erreur.

Dans le courant de l'année 1793, l'état-civil est laïcisé et les registres sont tenus par un représentant de la municipalité. A partir de ce moment, les actes sont classés par catégories : naissances,

*Communes dont les registres ont été consultés
pour la période 1774-1794*

Nom actuel des Communes	Saints Patrons et noms au XVIII ^e siècle	Noms révolu- tionnaires
1. Antony	St Saturnin d'Antony	
2. Arcueil	St-Denis d'Arcueil	
3. Bagneux	St-Herbland de Bagneux	
4. Châtenay-Malabry	St-Germain de Châtenay-s/Bagneux	
5. Châtillon	St-Jacques-St Philippe de Châtillon les Paris	
6. Chevilly-Larue	Ste-Colombe de Chevilly	
7. Fontenay-aux-Roses	St-Pierre et St-Paul de Fontenay-aux-Roses	
8. L'Haÿ-les-Roses	St-Léonard de l'Haÿ-les-Roses	
9. Choisy-le-Roi	St-Louis de Choisy-le-Roi	Choisy-s/Seine
10. Ivry-s/Seine	St-Pierre et St-Paul d'Ivry-s/Seine	
11. Montrouge	St-Jacques et St-Christophe du Grand Montrouge	
12. Le Plessis-Robinson	Ste-Marie Magdeleine de Plessis Piquet	
13. Sceaux	St-Jean Baptiste de Sceaux	
14. Thiais	St-Leu et St-Gilles de Thiais	
15. Villejuif	St-Cyr et Ste-Juliette de Villejuif	
16. Vitry (12)	(St-Gervais et St-Protais (St-Germain, Evêque de Paris	
17. Bonneuil-s/Marne	St-Martin de Bonneuil-s/Marne	
18. Bourg-la-Reine	St-Gilles et St-Leu de Bourg-la-Reine	Bourg l'Egalité

mariages, décès. Le passage s'opère quelquefois avec un certain trouble, une période de trois mois ayant été prise en charge aussi bien par le Curé que par l'élu. La formule stéréotypée des actes, si elle se transforme et s'allonge n'en devient pas nécessairement plus précise. C'est ainsi qu'à Bonneuil et à Bourg-la-Reine, l'âge des défunts est systématiquement omis à partir de 1793. A Bonneuil, en 1793, l'âge de l'enfant figure seulement sur 4 actes, mais il reparaît à partir de l'An III. A Bourg-la-Reine, aucun âge au décès, à une exception près, en 1793, 1794, 1795. Pour cette raison, nous avons écarté ces deux communes pour la période de 1788-1794.

Ces réserves faites, l'ensemble des registres pour la période 1774-1794, forme un tout homogène, donnant l'impression d'être complet et d'avoir été tenu avec application. Ils constituent un terrain de prospection valable pour l'étude de la mortalité infantile et de la mise en nourrice en particulier, pour l'étude systématique de la population de cette région en général.

LA MORTALITÉ INFANTILE INDIGÈNE

Afin d'avoir une idée sinon de l'évolution, du moins des variations et d'établir des comparaisons, l'intervalle 1774-1794 a été divisé en trois périodes égales de 7 ans chacune : 1774 à 1780, 1781 à 1787, 1788 à 1794.

I. — Le mouvement des naissances de 1774 à 1794

Il était évidemment nécessaire de commencer par dénombrer les naissances pour apprécier la mortalité infantile. Pour compter les naissances, nous ne disposons que des actes de baptême, qui risquent d'ignorer les non-catholiques. Les déplacements de familles dans des paroisses extérieures au secteur étudié, notamment vers Paris, peuvent fausser les comparaisons. Cependant, un bloc compact de dix-neuf paroisses permet dans une certaine mesure de limiter cette cause d'erreur, les déplacements se faisant surtout entre paroisses voisines.

En considérant ensemble, les dix neuf paroisses, on constate que le nombre total des baptêmes s'accroît, mais faiblement. 111 baptêmes de plus entre 1781 et 1787 qu'entre 1774 et 1780 ;

TABLEAU 1

Le mouvement des baptêmes par année et par paroisse

	Arcueil	Antony	Bagneux	Chatenay	Chatillon	Chevilly	Choisy	Fontenay	Plessis	L'Hay	Montrouge	Thiais	Villejuif	Ivry	Sceaux	Vitry	Bonneuil	Bourg-la-Reine	Total
1774	35	31	11	?	21	8	44	23	7	13	5	28	55	43	60	64	5	24	477
1775	54	26	18	14	20	9	48	35	6	15	11	31	49	36	45	80	6	30	533
1776	40	30	13	12	27	9	52	36	10	18	18	21	53	35	46	74	6	27	527
1777	55	33	11	18	29	11	46	24	8	9	8	36	59	38	51	82	10	20	548
1778	46	29	16	16	24	11	41	34	9	8	12	34	51	29	52	83	3	28	526
1779	49	44	16	19	34	9	60	34	10	15	10	16	55	34	59	80	6	20	570
1780	49	45	27	18	31	7	41	32	5	14	15	23	59	45	56	89	6	23	585
TOTAL	328	238	112	97	186	64	332	218	55	92	79	189	381	260	369	552	42	172	3 766
1781	60	45	22	10	30	8	42	31	3	14	16	19	53	39	51	69	7	19	538
1782	63	44	15	14	42	5	42	27	5	13	18	24	42	45	56	81	12	27	575
1783	56	44	23	21	30	13	46	48	9	15	18	20	53	39	56	79	8	22	600
1784	45	41	18	24	31	3	48	34	8	12	14	22	47	30	61	71	3	22	534
1785	39	44	18	24	40	11	41	45	8	15	13	15	53	39	60	72	6	14	557
1786	40	39	22	16	32	4	34	26	8	14	14	28	45	35	43	75	9	21	505
1787	44	35	19	11	37	12	40	39	7	7	20	19	52	41	52	93	10	30	568
TOTAL	347	292	137	120	242	56	293	250	48	90	113	147	345	268	379	540	55	155	3 877
1788	41	53	26	20	35	3	29	35	9	11	21	24	43	33	46	59	9	17	514
1789	69	40	28	22	25	8	37	32	6	13	17	23	39	33	48	68	5	29	512
1790	43	38	19	15	31	9	47	27	7	12	14	24	52	29	38	76	10	28	519
1791	63	43	20	20	36	14	30	32	9	12	19	30	48 (1)	34	35	72	12	21	550
1792	61	45	23	26	38	9	40	37	5	10	30	30	56	25	38	71	13	30 (1)	587
1793	53	45	22	16	28	12	49	36	8	18	31	36	44	41	36	87	15	33	610
1794	76	58	23	25	33	11	51	31	8	21	29	22	53	32	40	85	13	31	642
TOTAL	406	322	161	144	226	66	283	230	52	97	161	189	287	227	281	518	77	189	3 964 (2)

(1) Estimations
(2) 3 650 sans compter Bonneuil et Bourg-la-Reine.

TABLEAU 1

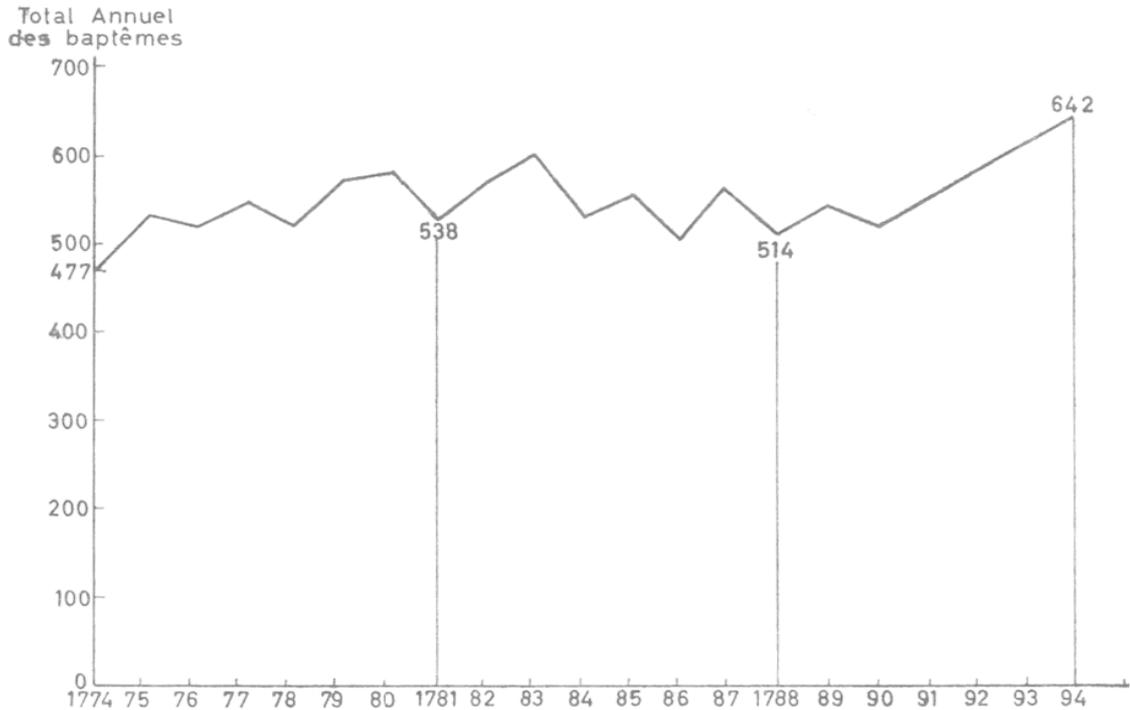
Le mouvement des baptêmes par année et par paroisse

	Arcueil	Antony	Bagneux	Chatenay	Chatillon	Chevilly	Choisy	Fontenay	Plessis	L'Hay	Montrouge	Thiais	Villejuif	Ivry	Sceaux	Vitry	Bonneuil	Bourg-la-Reine	Total
1774	35	31	11	?	21	8	44	23	7	13	5	28	55	43	60	64	5	24	477
1775	54	26	18	14	20	9	48	35	6	15	11	31	49	36	45	80	6	30	533
1776	40	30	13	12	27	9	52	36	10	18	18	21	53	35	46	74	6	27	527
1777	55	33	11	18	29	11	46	24	8	9	8	36	59	38	51	82	10	20	548
1778	46	29	16	16	24	11	41	34	9	8	12	34	51	29	52	83	3	28	526
1779	49	44	16	19	34	9	60	34	10	15	10	16	55	34	59	80	6	20	570
1780	49	45	27	18	31	7	41	32	5	14	15	23	59	45	56	89	6	23	585
TOTAL	328	238	112	97	186	64	332	218	55	92	79	189	381	260	369	552	42	172	3 766
1781	60	45	22	10	30	8	42	31	3	14	16	19	53	39	51	69	7	19	538
1782	63	44	15	14	42	5	42	27	5	13	18	24	42	45	56	81	12	27	575
1783	56	44	23	21	30	13	46	48	9	15	18	20	53	39	56	79	8	22	600
1784	45	41	18	24	31	3	48	34	8	12	14	22	47	30	61	71	3	22	534
1785	39	44	18	24	40	11	41	45	8	15	13	15	53	39	60	72	6	14	557
1786	40	39	22	16	32	4	34	26	8	14	14	28	45	35	43	75	9	21	505
1787	44	35	19	11	37	12	40	39	7	7	20	19	52	41	52	93	10	30	568
TOTAL	347	292	137	120	242	56	293	250	48	90	113	147	345	268	379	540	55	155	3 877
1788	41	53	26	20	35	3	29	35	9	11	21	24	43	33	46	59	9	17	514
1789	69	40	28	22	25	8	37	32	6	13	17	23	39	33	48	68	5	29	512
1790	43	38	19	15	31	9	47	27	7	12	14	24	52	29	38	76	10	28	519
1791	63	43	20	20	36	14	30	32	9	12	19	30	48 (1)	34	35	72	12	21	550
1792	61	45	23	26	38	9	40	37	5	10	30	30	56	25	38	71	13	30 (1)	587
1793	53	45	22	16	28	12	49	36	8	18	31	36	44	41	36	87	15	33	610
1794	76	58	23	25	33	11	51	31	8	21	29	22	53	32	40	85	13	31	642
TOTAL	406	322	161	144	226	66	283	230	52	97	161	189	287	227	281	518	77	189	3 964 (2)

(1) Estimations
(2) 3 650 sans compter Bonneuil et Bourg-la-Reine.

87 baptêmes de plus entre 1788 et 1794 qu'entre 1781 et 1787. Ce faible accroissement permet de supposer qu'il est davantage dû à l'augmentation de la population adulte qu'à celui de la natalité.

En y regardant de plus près, on s'aperçoit que le nombre des baptêmes s'accroît nettement dans certaines paroisses, diminue dans d'autres, reste stationnaire ailleurs : plus grand nombre de



GRAPHIQUE 1. — L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DES BAPTÊMES

baptêmes à Arcueil, Antony, Bagneux, Châtenay, Châtillon, Montrouge, Bonneuil et Bourg-la-Reine. Moins grand nombre de baptêmes à Choisy-le-Roi, Villejuif, Ivry, Sceaux, Vitry.

Le nombre des naissances reste stationnaire à Chevilly, Fontenay, Le Plessis, l'Hay, Thiais.

Indépendamment des déplacements habituels, des causes accidentelles ont pu jouer dans la dernière période pour expliquer la diminution du nombre dans certaines paroisses : émigration et départ de la domesticité à Sceaux, enrôlement dans les armées de la Révolution.

II. — La mortalité infantile proprement dite
(1^{re} année seulement)

L'étude systématique des populations de chacune de ces paroisses, analogue à celle de Mlle de Buffévent pour Châtillon (14), à l'aide de fiches de famille, et des recherches complémentaires sur l'imposition à la taille ou les réquisitions de l'époque révolutionnaire permettraient d'éliminer un certain nombre d'erreurs dues aux migrations des familles.

TABLEAU 2

La mortalité infantile indigène (première année seulement)
de 1774 à 1794

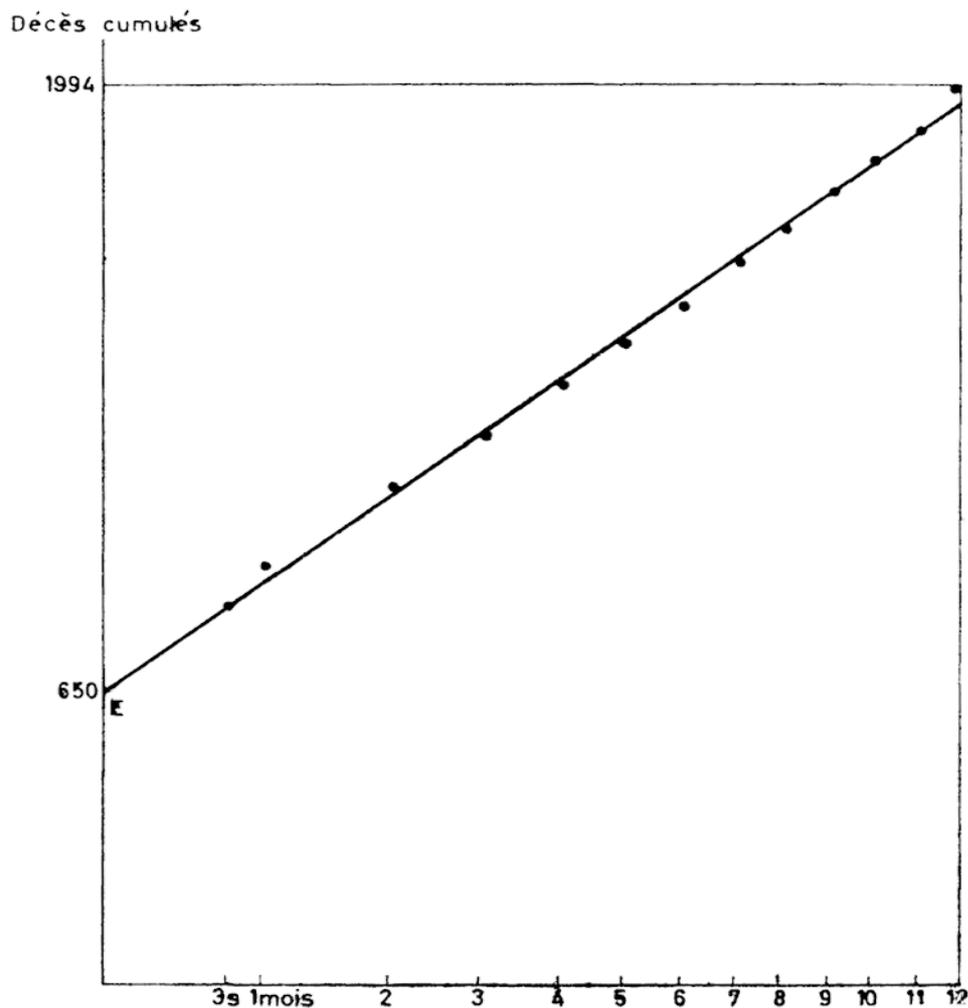
Ages	Nombre de survivants		Nombre de décès	
	sur l'ensemble des naissances	sur 1 000 naissances	Total des décès	Décès pour 1 000 naissances
0	11 293	1 000	264	23
1 jour	11 029	977	100	9
2 »	10 929	968	57	5
3 »	10 872	963	44	4
4 »	10 828	959	41	4
5 »	10 787	955	28	3
6 »	10 759	952	38	3
1 semaine	10 721	949	172	15
2 »	10 549	934	103	9
3 »	10 446	925	58	5
Total			905 (16)	80 (16)
1 mois	10 388	920	173	15
2 »	10 215	905	119	11
3 »	10 096	894	107	9
4 »	9 989	885	99	9
5 »	9 890	876	78	7
6 »	9 812	869	97	9
7 »	9 715	860	78	7
8 »	9 637	853	82	7
9 »	9 555	846	72	6
10 »	9 483	840	68	6
11 »	9 415	834	80	7
indéterminés		827	36	4
Total	9 299	823	1 994	177

En tenant compte de ces réserves, nous constatons que sur 11 293 enfants (15), 1994 sont morts avant leur premier anniversaire. La mortalité du premier mois est presque égale à celle de tous les autres : 905 décès ou 941 si on y inclut les indéterminés sur 1994, ce qui représente 47,1% du total des décès de la première année. 1517 décès, soit plus des trois quarts (76%), surviennent dans les six premiers mois.

Sur 1 000 enfants nés vivants, 177 mouraient durant leur première année. Cette proportion apparaît comme encore plus faible que celle trouvée par M. Ganiage, dans son étude sur trois villages du Beauvaisis (17).

Mortalité endogène et exogène.

Une bonne partie des décès du premier mois, sont des décès du premier jour, voire des premières heures : 264 sur 941. Pour tenter



GRAPHIQUE 2. — MORTALITÉ ENDOGÈNE — MORTALITÉ EXOGÈNE

de distinguer mortalité endogène et exogène, nous avons utilisé le procédé graphique imaginé par J. Bourgeois-Pichat (graphique 2).

La mortalité endogène est celle qui résulte des malformations congénitales et des difficultés d'accouchement. La mortalité exogène est celle qui résulte plutôt des conditions de vie, d'hygiène, des affections de toutes sortes et donc du faible développement de la médecine.

Dans le procédé graphique mentionné, l'on porte en ordonnée le nombre de décès cumulés, aux différents âges. En abscisse, on porte successivement les résultats obtenus en utilisant une échelle logarithmique construite selon la formule :

$\text{Log}^s (n + 1)$, n étant le nombre de jours écoulés depuis la naissance. Les points ainsi obtenus sont à peu près alignés, du moins à partir de 2 mois. En prolongeant cette ligne, on coupe l'axe des ordonnées en E. La mesure du point d'origine au point E, donne 650 ce qui indique qu'approximativement 650 décès sur 1994 sont imputables à la mortalité endogène et 1344 environ dûs à la mortalité exogène. Pour un taux de mortalité de 177 pour mille, la répartition serait la suivante :

- Mortalité endogène : 55 à 60 pour mille.
- Mortalité exogène : 115 à 125 pour mille.

Nous examinerons plus loin les causes de la mortalité infantile.

III. — Le nombre des survivants sur 1 000 entre 0 et 10 ans

TABLEAU 3

Age	Nombre de survivants	
	17 paroisses	France XVIII ^e (18)
0	1 000	1 000
1	823	767
2	747	
3	704	
4	678	
5	657	583
6	641	
7	628	
8	617	
9	607	
10	600	551

Les résultats du tableau ci-dessus tendent à montrer que d'une façon générale, les résultats trouvés donnent une mortalité infantile

inférieure à la moyenne de la France. Mais comme ces résultats ne portent que sur 21 années à la fin du XVIII^e siècle, il est possible qu'ils soient plus favorables que ceux établis pour l'ensemble du siècle et l'ensemble du royaume.

IV. — La mortalité infantile par sexe
(1^{re} année seulement)
de 1774 à 1794, nourrissons non compris

En considérant uniquement les décès de petits garçons, nous aboutissons au tableau suivant :

	1774-1780		1781-1787		1788-1794	
Garçons.....	338	50,4 %	399	54 %	307	52,5 %
Total.....	671		738		585	

Par conséquent, ces résultats confirment les statistiques générales qui montrent une surmortalité masculine durant la première année de la vie, les garçons nouveau-nés étant plus fragiles que les filles.

V. — Les variations de la mortalité infantile
suivant les années et suivant les paroisses
(première année seulement, nourrissons exclus)

Le tableau montre que la mortalité infantile tend à diminuer de 1774 à 1794, ce qui est conforme à la tendance générale, avec une pointe à 190% pour la période intermédiaire 1781-1787 par suite notamment d'épidémies dans la région. Finalement, elle fléchit jusqu'à 160% de 1788 à 1794 (19).

Mais plus que les données moyennes portant sur l'ensemble du groupe, il est peut-être encore plus intéressant de remarquer les grandes différences de mortalité infantile suivant les paroisses. Certaines se distinguent par leur taux élevé : Arcueil (jusqu'à 230 ‰), Chatillon (jusqu'à 219 ‰), Fontenay (jusqu'à 236 ‰), Ivry (jusqu'à 276 ‰), Villejuif (jusqu'à 200 ‰). Inversement, d'autres ont toujours ou presque des taux inférieurs à la moyenne 177 ‰ : Antony (134 ‰), Sceaux (140 ‰). Les variations non

plus, n'obéissent à aucune règle et certains taux s'accroissent au lieu de diminuer comme à Antony, Bagneux, Fontenay, l'Hay-les-Roses et Sceaux.

Ainsi apparaissent nettement les dangers de travailler sur une seule paroisse (et même trois ou quatre). Tel curieux qui se sera penché sur les registres d'Ivry sera tenté d'estimer la mortalité infantile élevée. Tel autre qui se sera intéressé à ceux de Sceaux, partira persuadé qu'elle était heureusement faible. Même la méthode des sondages apparaît dans ces conditions, bien hasardeuse si elle ne repose pas sur un échantillon de dimensions suffisantes.

Pourra-t-on tenter d'expliquer aussi de telles différences entre paroisses proches ? Sont-elles en rapport avec le site plus ou moins salubre ? Avec les activités des habitants ? Peut-être des études démographiques plus approfondies permettraient-elles d'apporter des éléments de réponse. Contentons-nous, pour l'instant, de constater ces différences et d'éviter dans ce domaine comme en d'autres, les généralisations hâtives.

TABLEAU 4

*Les variations de la mortalité infantile suivant les paroisses
de 1774 à 1794
(1^{re} année seulement, nourrissons exclus)*

	Arcueil	Antony	Bagneux	Chatenay	Chatillon	Chevilly	Choisy	Fontenay	Ivry	Le Plessis	L'hay	Montrouge	Sceaux	Thiais	Villejuif	Vitry	Bonneuil	Bourg-la-Reine	Total
	1774-1780																		
Naissances	328	238	112	97	186	64	332	218	260	55	92	79	369	189	381	552	42	172	3 766
Décès	60	32	15	22	35	9	59	41	72	6	11	11	52	36	74	94	14	28	671
Taux de mortalité en 0‰.....	183	134	134	227	189	140	178	188	276	109	119	139	140	190	194	170	333	163	178‰
	1781-1787																		
Naissances	347	292	137	120	242	56	293	250	268	48	90	113	379	147	345	540	55	155	3 877
Décès	80	58	25	25	53	10	44	59	67	7	16	20	56	19	69	93	13	24	738
Taux de mortalité en 0‰.....	230	198	182	208	219	178	150	236	250	145	177	177	148	129	200	172	236	155	190‰
	1788-1794																		
Naissances	406	322	161	144	226	66	283	230	227	52	97	161	281	189	335	518			3 650
Décès	70	49	25	22	46	4	50	51	32	6	17	18	50	16	51	77			585
Taux de mortalité en 0‰.....	172	152	155	153	203	60	177	221	140	115	175	112	178	84	152	148			16 % ou 160 ‰

TABLEAU 4

*Les variations de la mortalité infantile suivant les paroisses
de 1774 à 1794*

(1^{re} année seulement, nourrissons exclus)

	Arcueil	Antony	Bagneux	Chatenay	Chatillon	Chevilly	Choisy	Fontenay	Ivry	Le Plessis	L'hay	Montrouge	Sceaux	Thiais	Villejuif	Vitry	Bonneuil	Bourg-la-Reine	Total
	1774-1780																		
Naissances	328	238	112	97	186	64	332	218	260	55	92	79	369	189	381	552	42	172	3 766
Décès	60	32	15	22	35	9	59	41	72	6	11	11	52	36	74	94	14	28	671
Taux de mortalité en 0‰.....	183	134	134	227	189	140	178	188	276	109	119	139	140	190	194	170	333	163	178‰
	1781-1787																		
Naissances	347	292	137	120	242	56	293	250	268	48	90	113	379	147	345	540	55	155	3 877
Décès	80	58	25	25	53	10	44	59	67	7	16	20	56	19	69	93	13	24	738
Taux de mortalité en 0‰.....	230	198	182	208	219	178	150	236	250	145	177	177	148	129	200	172	236	155	190‰
	1788-1794																		
Naissances	406	322	161	144	226	66	283	230	227	52	97	161	281	189	335	518			3 650
Décès	70	49	25	22	46	4	50	51	32	6	17	18	50	16	51	77			585
Taux de mortalité en 0‰.....	172	152	155	153	203	60	177	221	140	115	175	112	178	84	152	148			16 % ou 160 ‰

LA MORTALITÉ DES ENFANTS EN NOURRICE COMPARÉE A CELLE DES ENFANTS DU PAYS

En dehors des sources d'intérêt général que nous avons déjà signalées, et que nous nous réservons d'exploiter ultérieurement, on ne connaît les enfants en nourrice dans la banlieue sud de Paris que par les registres de sépultures. Cependant, la comparaison du nombre de décès d'enfants en nourrice et d'enfants indigènes âge par âge (voir tableaux 5 et 6) fournit de très intéressantes indications sur leur nombre.

I. — Evaluation du nombre de nourrissons et de la durée de la vie en nourrice

D'une manière indiscutable, les registres paroissiaux permettent de comparer globalement le nombre des décès d'enfants indigènes et le nombre des décès de nourrissons. Or justement, on constate qu'à quelques exceptions près, le nombre des décès d'enfants de la paroisse l'emporte, et souvent de beaucoup, sur le nombre des décès de nourrissons. Comme il est possible d'affirmer, pour des raisons que nous évoquerons plus loin, que le taux de la mortalité des nourrissons est plus élevé que celui des enfants de la paroisse, on peut en déduire que dans cette partie des environs de Paris, l'habitude de prendre des enfants en nourrice est beaucoup moins répandue, moins systématique que dans des provinces pourtant plus éloignées. C'est sans doute, que malgré les gages plus élevés qu'on en retirait, la nécessité d'accroître son revenu par ce moyen se faisait moins sentir.

A cette première constatation quasi générale, il faut opposer les exceptions. A Montrouge notamment, de 1774 à 1780, le nombre des décès-nourrissons l'emporte nettement, mais il retombe à un niveau inférieur après 1780. A Thiais, de 1781 à 1787, les décès-nourrissons de l'année qui suit la naissance, dépassent les décès du lieu, d'une unité. A Arcueil les deux nombres sont égaux, entre 1774 et 1780 pour les enfants morts entre 1 et 2 ans. A ces 3 paroisses où probablement la garde de nourrissons était plus importante qu'ailleurs on peut encore ajouter, mais dans une moindre mesure, Vitry et Châtillon.

TABLEAU 5

Décès d'enfants indigènes et décès des nourrissons par paroisses de 1774 à 1794

I. 1774-1780

	Arcueil		Antony		Chatenay		Chatillon		Chevilly		Choisy		Fontenay		L'hay		Ivry		Montrouge		Le Plessis		Sceaux		Thiais		Villejuif		Vitry		Bonneuil		Bourg-La-Reine			
	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N				
0 à 1 an	60	23	32	8	15	3	22	2	35	7	9	1	59	9	41	5	1	0	72	9	11	15	6	0	52	8	36	12	74	9	94	21	14	2	28	7
1	22	22	12	1	8	0	5	2	17	5	6	0	15	2	21	2	3	0	14	8	3	12	5	0	24	5	11	3	21	2	39	4	1	2	11	3
2	15	5	4	1	3	2	4	0	6	0	3	0	8	1	5	0	6	0	8	5	1	8	1	0	14	0	5	0	18	0	18	2	1	0	8	1
3	9	2	2	2	3	0	2	0	4	0	1	0	4	1	6	1	0	0	12	1	1	5	1	0	12	1	4	2	10	0	9	1	1	0	5	4
4	6	2	3	1	1	0	1	0	5	1	0	0	1	0	3	1	0	0	10	0	0	2	0	0	5	2	0	0	2	0	5	0	0	0	0	1
Total	112	54	53	13	30	5	34	4	67	13	19	1	87	13	76	9	20	0	116	23	16	42	13	0	107	16	56	17	125	11	165	28	17	4	52	16

II. 1781-1787																																				
	Arcueil		Antony		Chatenay		Chatillon		Chevilly		Choisy		Fontenay		L'hay		Ivry		Montrouge		Le Plessis		Sceaux		Thiais		Villejuif		Vitry		Bonneuil		Bourg-La-Reine			
	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N		
0 à 1 an	80	23	58	8	25	4	25	5	53	20	10	0	44	16	59	5	16	1	67	5	20	8	7	0	56	14	19	20	69	19	93	34	13	6	24	5
1	21	9	18	3	8	0	13	0	22	8	3	0	14	6	12	3	5	0	19	5	10	7	2	0	24	7	7	4	27	0	38	7	3	1	13	1
2	15	6	7	1	5	2	3	1	9	6	0	0	7	4	9	1	3	0	8	3	3	1	2	0	15	2	4	3	15	2	5	2	3	0	6	1
3	4	1	6	1	5	0	5	0	5	1	0	0	8	1	21	1	1	0	10	0	1	0	1	0	7	0	2	0	12	0	10	3	3	0	5	0
4	6	2	0	0	3	0	2	1	3	0	0	0	3	1	2	1	1	0	5	0	2	1	1	0	13	1	2	0	1	2	13	1	1	0	4	1
Total	126	41	89	13	46	6	48	7	92	35	13	0	76	28	84	11	26	1	109	13	36	17	13	0	115	24	34	27	124	23	169	47	23	7	52	8

I : Indigènes N : Nourrissons.

LA MORTALITÉ INFANTILE

157

Décès d'enfants indigènes et décès des nourrissons par paroisses de 1774 à 1794

II. — 1788-1794

	Arcueil		Antony		Bagneux		Chatenay		Chatillon		Chevilly		Choisy		Fontenay		L'hay		Ivry		Montrouge		Le Plessis		Sceaux		Thiais		Villejuif		Vitry	
	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N		
I. Indigènes																																
N. Nourrissons																																
0 à 1 an	70	20	49	7	25	2	23	5	46	18	4	3	50	8	51	13	17	5	32	5	18	3	6	3	50	14	16	10	51	9	77	23
1	16	10	18	3	2	0	5	2	10	3	4	0	11	0	26	4	3	0	14	5	8	3	4	3	15	8	7	6	23	1	43	11
2	20	4	11	0	8	0	3	2	13	4	2	1	5	0	8	0	1	0	7	1	4	1	1	0	5	1	0	2	5	0	20	3
3	5	4	5	0	1	0	1	0	2	1	1	0	4	0	6	0	1	0	6	0	3	3	0	0	5	1	2	0	4	0	9	1
4	12	1	5	0	2	0	1	1	6	1	2	0	5	0	2	0	2	0	3	0	0	0	2	0	9	0	2	0	2	0	9	0
Total ...	123	39	88	10	38	2	33	10	77	27	13	4	75	8	93	17	24	5	62	11	33	10	13	6	84	24	27	18	85	10	158	38

TABLEAU 6 — *Tableau récapitulatif : 1774 à 1794*

0 à 1 an	210	66	139	23	65	9	70	12	134	45	23	4	153	33	151	23	44	6	171	19	49	26	19	3	158	36	71	42	194	37	264	78
1	59	41	48	7	18	0	23	4	49	16	13	0	40	8	59	9	11	0	47	18	21	22	11	3	63	20	25	13	71	3	120	22
2	50	15	22	2	16	4	10	3	28	10	5	1	20	5	22	1	10	0	23	9	8	10	4	0	34	3	9	5	38	2	53	7
3	18	7	13	3	9	0	8	0	11	2	2	0	16	2	14	2	2	0	28	1	5	8	2	0	24	2	8	2	26	0	28	5
4	24	5	8	1	6	0	4	2	14	2	2	0	9	1	7	2	3	0	18	0	2	3	3	0	27	3	4	0	5	2	27	1
Total ...	361	134	230	36	114	13	115	21	236	75	45	5	238	49	253	37	70	6	287	47	85	69	39	6	306	64	117	62	334	44	492	113

En ne tenant compte que des décès de la première année, on constate encore que leur nombre croît à Vitry, Sceaux, et Châtillon, au Plessis et à l'Hay, mais dans ces deux dernières les nombres sont si faibles qu'ils sont peu significatifs. Le total se maintient à Thiais, augmente à Choisy de 1781 à 1787, baisse à Montrouge et Ivry. Il est un peu hasardeux d'en déduire que le nombre total des nourrissons a suivi les mêmes variations. C'est cependant vraisemblable, si, à la comparaison des nombres de décès, on ajoute celle des rapports entre décès-nourrissons et décès-d'enfants indigènes.

Aller plus loin, tenter d'évaluer les limites et la durée moyenne de la mise en nourrice, est à la fois tentant et délicat. Pour cela,

TABLEAU 7

Evaluation de la durée moyenne de mise en nourrice

Ages	Décès indigènes	Décès nourrissons	Indice	
0	264	0	—	
1 jour	100	2	2	
2 »	57	4	7	
3 »	44	11	25	
4 »	41	14	34	
5 »	28	7	25	
6 »	38	10	26	
1 semaine	172	41	23	
				1 semaine
2 semaines	103	35	33	
3 »	58	14	24	
1 mois	176	43	24	
2 »	119	36	30	
3 »	107	36	33	
4 »	99	28	28	
5 »	78	27	34	
6 »	97	31	31	
7 »	78	25	32	
8 »	82	28	34	
9 »	72	21	29	
10 »	68	25	36	
11 »	80	23	29	
Indéterminés	36	20	—	
1 an	705	193	27	
				2 ans
2 ans	370	79	21	
3 »	217	38	17	
4 »	168	24	14	

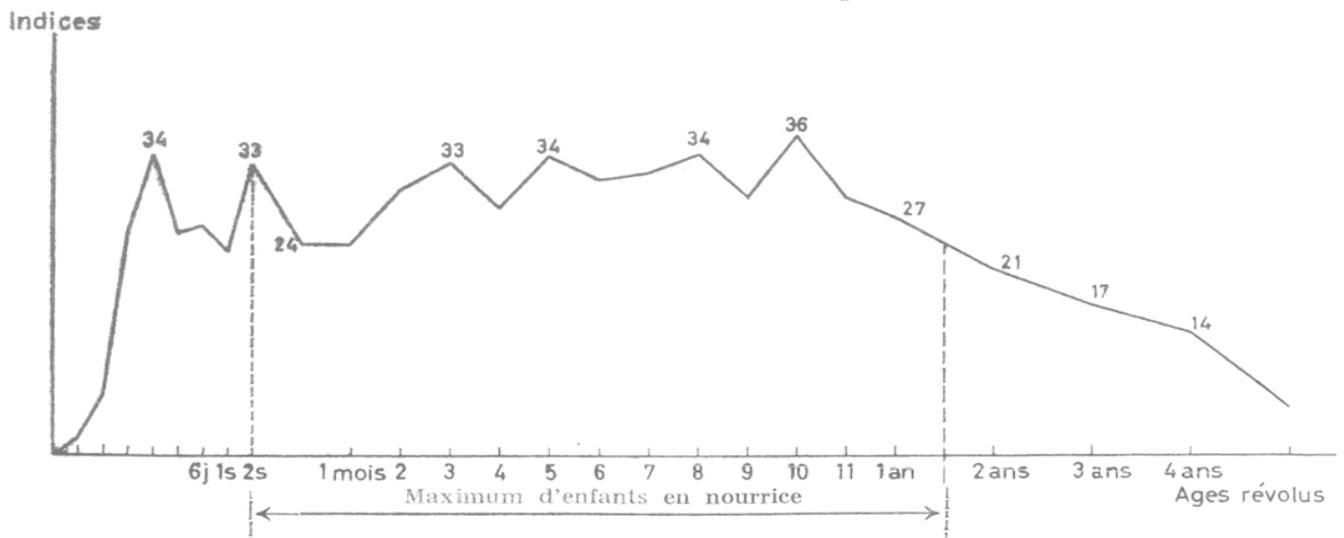
Ages entre lesquels
le plus grand nombre
d'enfants restent en
nourrice

utilisant les résultats concernant, les décès d'enfants indigènes et les décès des nourrissons, nous avons déterminé, pour chaque tranche d'âge, l'indice établissant le nombre de décès-nourrissons pour 100 décès indigènes. Les âges extrêmes entre lesquels ces valeurs d'indices sont semblables ou voisines peuvent alors être considérés comme les limites les plus fréquentes de la vie en nourrice.

A deux semaines, l'indice atteint 33. Il retombe ensuite pour trois semaines et un mois à 24. Ensuite, entre deux mois et 1 an, il ne varie qu'entre 28 et 36. Entre un et deux ans, il s'abaisse à 27. Avec prudence en ce qui concerne la précision des limites, nous pouvons raisonnablement penser que dans notre région, c'est entre 15 jours-1 mois, d'une part, et presque deux ans, d'autre part, que le plus grand nombre d'enfants restent en nourrice.

Cependant, on peut également ajouter, qu'à partir de 3 jours, et qu'au-delà de 2 ans, un nombre important d'enfants sont déjà ou sont encore chez leurs nourrices. Lorsqu'on étudie la mise en nourrice en province, l'on n'est pas habitué à rencontrer dans les premiers jours un nombre si important de nourrissons. Il ne faudrait pas en déduire pour autant, qu'ils sont partis plus tard que ceux de la banlieue. La durée du voyage pour rejoindre le village de la nourrice, les décès qui ne manquaient pas de survenir en route dans la voiture du meneur, suffisent à expliquer la différence. De plus, le meneur qui n'était pas accompagné de toutes les nourrices, pouvait plus facilement transporter un nouveau-né de 1 ou 2 jours, lequel peut être nourri d'eau sucrée, qu'un bébé de plusieurs jours auquel le lait est indispensable.

Nous présentons le tableau ci-dessous comme une simple hypothèse pour deux raisons. La première, c'est que pour calculer les effectifs de nourrissons nous avons admis que le taux de mortalité



GRAPHIQUE 3. — NOMBRE DE DÉCÈS DE NOURRISSONS POUR 100 DÉCÈS INDIGÈNES (AU MÊME ÂGE)

de ceux-ci était semblable à celui des enfants du lieu. Or, même dans la banlieue de Paris, la mortalité des nourrissons risque d'être plus élevée. La seconde raison c'est que toutes ces indications ne sont que des nombres moyens reposant sur des effectifs insuffisants. Ces réserves faites, nous aboutissons à l'hypothèse suivante :

Evolution de l'effectif moyen annuel des nourrissons en fonction des décès et des rappels

Ages révolus	Décès	Rappels	Effectifs en nourrice	
			Initial	
				175
1 ^{er} mois.	7		Au bout d'1 mois	168
1 à 5 mois	9		Au bout de 6 mois	159
6 à 11 mois	7	7	Au bout de 1 an	145
1 an	9	19	Au bout de 2 ans	117
2 ans	4	28	Au bout de 3 ans	85
3 ans	2	16	Au bout de 4 ans	67
4 ans	1	13	Au bout de 5 ans	53

Ces calculs et ces moyennes peuvent paraître bien fragiles et contestables, mais il nous a cependant semblé utile de les fournir à titre indicatif.

II. — Le mouvement saisonnier de la mortalité infantile

Le tableau montre immédiatement que c'est en été que la mortalité est de loin la plus élevée. Les pourcentages des décès suivant les trimestres aussi bien pour les indigènes que pour les nourrissons pour lesquels nous ne disposons que d'effectifs plus faibles concordent presque rigoureusement. C'est pendant les mois de juillet, août et septembre que se produit le tiers des décès. Une différence cependant est à noter entre les indigènes et les nourrissons. C'est en août que se situe le maximum de mortalité pour les premiers (230) et en septembre pour les seconds (72) et ceci ne semble pas être un hasard car nous le constatons pour chaque période de sept ans.

L'été mis à part, le reste des décès apparaît presque également réparti durant les neuf autres mois. Pour les enfants indigènes, l'hiver ne fournit que 23% des décès, le printemps 21% et l'automne 22%. Voilà encore un résultat qui peut paraître surprenant, tant nous aurions été prêts à reconnaître un grand nombre de décès en hiver.

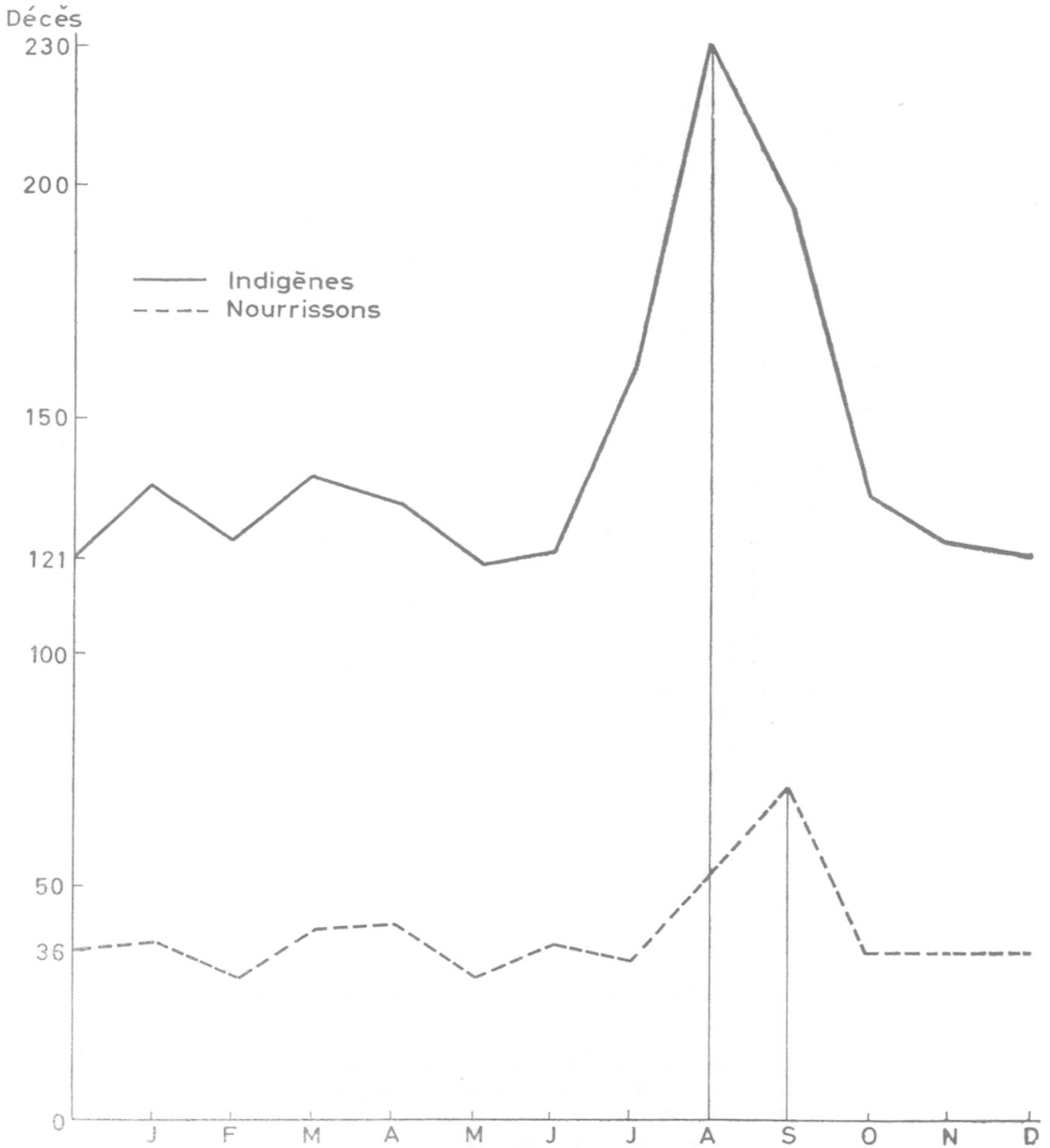
Comment s'expliquent ces variations ? L'explication la plus simple consiste à attribuer les décès d'hiver à des affections bronchi-

TABLEAU 8

Mouvements saisonniers des décès (Indigènes et nourrissons) (28)
(en chiffres absolus)

	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N	I	N
1774 à 1780	46	9	48	8	37	11	40	15	43	10	37	13	48	12	75	20	54	25	50	8	41	11	42	7
1781 à 1787	50	19	47	15	56	14	56	17	38	12	52	16	61	17	81	18	73	24	60	12	37	13	38	14
1788 à 1794	40	10	29	8	45	16	36	10	38	8	33	9	53	5	74	19	68	23	24	16	46	12	41	15
Total	136	38	124	30	138	41	132	42	119	30	122	38	162	34	230	57	195	72	134	36	121	36	121	36

	Indigènes	Nourrissons
1 ^{er} trimestre.	23 %	22 %
2 ^e trimestre.	21 %	23 %
3 ^e trimestre.	34 %	33 %
4 ^e trimestre.	22 %	22 %



GRAPHIQUE 4. — LE MOUVEMENT SAISONNIER DES DÉCÈS.

ques et pulmonaires par suite du froid, et ceux d'été à des troubles digestifs, leur nombre élevé résultant de la mauvaise qualité du lait pendant cette partie de l'année. Mais la véritable question n'est-elle pas justement de se demander pourquoi le lait est altéré en été ? N'y-a-t-il pas également d'autres raisons qui interviennent alors ?

Cette saison, pendant laquelle la mortalité des enfants est plus forte, correspond à celle où les femmes sont les plus affairées en dehors de leurs maisons, absorbées par les travaux des champs et notamment par la moisson. La santé des enfants allaités s'est alors doublement menacée. D'une part, parce que le lait de la mère ou de la nourrice qui a peine au soleil s'altère. A ce sujet, les remarques que font les curés cherchant à éviter les longues marches aux nourrices parce que cela « peut gâter et échauffer leur lait » sont aussi valables lorsqu'elles travaillent dans les champs (21). D'autre part, pour les mêmes raisons, c'est la saison où les soins accordés aux enfants sont les plus négligés et la vigilance la plus relâchée. Un curé, par exemple, signale qu'il doit veiller « à ce que les nourrices ne s'absentent pas longtemps de chez elles pendant les moissons ». Un autre propose d'« augmenter leur salaire pendant la moisson pour que les nourrices n'abandonnent point les enfants pendant août ». Ou bien le nourrisson est laissé au logis et il risque d'attendre longtemps la prochaine tétée. Ou bien, on l'em mènera, mais il en résultera plus d'une insolation. N'est-ce pas également alors que l'on peut s'attendre à rencontrer un plus grand nombre de sevrages prématurés, des accidents plus fréquents faute de surveillance ? Toutes ces raisons se conjuguent pour expliquer la surmortalité de l'été.

Il faut enfin remarquer que l'identité presque complète des pourcentages apportés par l'étude de la mortalité saisonnière en ce qui concerne aussi bien les enfants du lieu que les nourrissons, nous amène à nous demander si, près de Paris, les nourrices ne s'occupent pas à peu près de la même façon de leurs propres enfants et de ceux qui leur sont étrangers.

Indépendamment des raisons saisonnières, c'est à l'ensemble des causes de la mortalité infantile que nous allons maintenant nous intéresser.

III. — Les causes de la mortalité infantile

Dans la banlieue sud de Paris, nous avons abouti à des taux de mortalité plus faibles que ceux qui sont généralement admis pour la France du XVIII^e siècle.

Les registres paroissiaux consultés sont hélas bien avares sur les causes des décès. C'est seulement quand il s'agit d'accidents,

de circonstances troublantes ou d'épidémies que les actes donnent parfois une précision. Nous n'avons relevé que trois morts accidentelles. Un seul acte sur les trois précise qu'il s'agit d'un « accident de feu » (Sceaux). En outre, deux cas suspects sont signalés : enfant nouveau-né, trouvé mort chez... S'agit-il d'infanticide ? C'est possible, mais on ne peut l'affirmer. C'est seulement à Sceaux où sévit une épidémie de variole, que la cause des décès est précisée entre le 30 septembre 1785 et le 21 avril 1787. Pour 31 enfants dont 6 étrangers à la paroisse, décédés entre six semaines et neuf ans, on relève les mentions suivantes :

- 19 cas de « petite vérole ».
- 3 décès dûs aux « dents ».
- 3 décès consécutifs à des « langueurs » ou « maladie de langueur ».
- 1 : rhume.
- 1 : convulsions. Le terme est une fois associé à la variole.
- 1 : fluxion de poitrine.
- 1 : « inflammation du bas ventre ».
- 1 : « fièvre maligne qui a fait accélérer la sépulture ».
- 1 : « accident de feu ».

soit 31 décès (22).

A Choisy le Roi on trouve un décès par « fièvre maligne », quatre décès dûs à la variole à la fin octobre 1789, trois autres en janvier 1790 avec la même raison. A L'Hay les Roses, en 1777, trois décès de variole dont un avec « variole et pourpre ». En dehors de ces rares moments, rien n'est indiqué. Cependant l'accroissement des décès — parfois deux ou trois le même jour — laissent deviner des épidémies. C'est le cas à Arcueil, à plusieurs reprises, de juin 1777 à fin octobre 1777, en 1784 et dans les 8 premiers mois de 1785, d'avril à septembre 1789, de juin à novembre 1791 ; à Fontenay, au printemps 1785, et en été 1794 ; à Ivry, d'août à octobre 1776 ; à Châtillon, de mars à octobre 1784. Sauf à Villejuif et Vitry de juin à décembre 1785, on ne constate pas de chevauchement de dates et on ne peut parler d'épidémies généralisées. Retenons cependant que c'est la variole qui est la cause la plus souvent citée. Mais il est probable que la percée des dents devait souvent provoquer le sevrage dans de mauvaises conditions.

Dans cette partie de la région parisienne, à la fin du XVIII^e siècle, nous avons abouti à un taux de mortalité infantile de 177^o/100. Entre 1781 et 1787, il était monté à 190^o/100, la plupart des épidémies relevées se situant effectivement dans cette période. Mais, nous avons constaté, malgré une étude dans des limites étroites, de grandes différences entre paroisses voisines et cela doit inciter chacun à la prudence. Même dans un cadre restreint il ne faudra parler que de taux moyen de mortalité infantile.

Il y a des raisons de penser que, dans les environs de

Paris, les conditions d'existence étaient meilleures que dans certaines provinces éloignées. Un terroir plus riche, des cultures diversifiées, des récoltes dont la proximité de la grande ville assurait l'écoulement, des occasions de s'employer plus nombreuses et plus variées devaient, entre autres, assurer des gains plus importants et plus stables et rendre plus rares les scènes de misère. Le nombre limité de nourrissons dans la région, va également dans le même sens et laisse supposer que la nécessité de recourir à cette ressource d'appoint était ressentie avec moins d'acuité qu'ailleurs. Les nourrissons aussi, dans l'ensemble, étaient sans doute plus favorisés que ceux élevés dans les provinces. Les déplacements plus brefs, les gages plus élevés que recevaient régulièrement les nourrices, la visite éventuelle des parents ou d'un membre de la famille leur laissaient de meilleures chances de franchir le cap de la première année.

L'ORIGINE DES NOURRISSONS ET LA CONDITION DES PARENTS NOURRICIERS

Légitimité et illégitimité

Pour la quasi totalité des enfants décédés, les actes mentionnent la filiation plus ou moins précisément. Sur 3322 enfants du pays, disparus avant d'avoir atteint 5 ans, 16 seulement étaient illégitimes (23). Parmi 781 nourrissons décédés avant 5 ans, 9 étaient dans le même cas. Une fillette avait été adoptée ; et une autre à Montrouge, mise en nourrice à 8 mois chez une marchande épicière, avait été élevée par celle-ci après avoir été abandonnée par ses parents. A la mort de l'épicière, elle avait encore eu la chance d'être recueillie par le beau-neveu de sa protectrice. Un seul enfant trouvé est signalé en nourrice. Pour 5 nourrissons, il est mentionné « père et mère inconnus ». Cela ne signifie pas pour autant que les enfants aient été abandonnés. En effet, une fois à « inconnus » on a ajouté « du nourricier » et, trois autres fois, l'adresse dans Paris est quand même donnée. Il semble donc que l'on ait affaire à des enfants légitimes, mais pour lesquels les nourriciers avaient omis de demander aux parents les renseignements indispensables.

Paris et les autres paroisses

Sur 849 enfants décédés chez des nourriciers, nous ignorons la demeure des parents dans 40 cas, mais 712 sont originaires de Paris ce qui représente 88 %. Cette majorité, pour être écrasante, l'est cependant moins que celle que M. Ganiage avait constatée dans le Beauvaisis (plus de 95 %). 97 enfants viennent de familles habitant Versailles (5), ou des paroisses voisines ou la paroisse même du décès. Ce dernier cas se présente quatre fois à Vitry, trois fois à Villejuif,

deux fois à Thiais, une fois à Antony, et Choisy le Roi. Ici se pose une question à laquelle il paraît bien difficile de répondre : Les registres paroissiaux mentionnent-ils toujours la qualité de nourrissons pour les enfants en nourrice dans leur propre paroisse ? Il est permis d'en douter dans cette banlieue où la pratique de la mise en nourrice, pour être moins courante qu'à Paris, n'apparaît cependant pas comme exceptionnelle (L'imitation d'une habitude si répandue dans la capitale peut l'expliquer). Sans pouvoir répondre, il semble qu'il y ait là une cause d'erreur, qui a pour conséquence de nous faire surestimer la proportion d'enfants originaires de Paris.

Origine dans Paris

Un recensement par paroisse et un autre (portant sur une courte période) par section montrent que les enfants venaient de tous les quartiers de la capitale. 40 paroisses (24) sur une cinquantaine, et 31 sections ou divisions ont pu ainsi être dénombrées. Parfois il faut se contenter d'origines moins précises, telles que « Faubourg Saint-Antoine », « Faubourg Saint-Germain », ou bien Rive droite ou Rive gauche ou encore un nom de rue. Les paroisses des îles et celle de la rive droite sont bien représentées. En tête se détachent Saint Eustache (80 000 habitants) et Saint Germain l'Auxerrois, tandis que Saint-Nicolas des Champs, Saint-Jacques la Boucherie, Saint Gervais, Saint-Paul, Saint-Merry suivent en ordre groupé. Sur la rive gauche, c'est évidemment Saint-Sulpice qui l'emporte, mais c'est alors une énorme paroisse qui constitue à elle seule le quart de la ville et compte 120 000 habitants. Les paroisses des alentours de l'université : Saint-André-des-Arts, Saint-Séverin, Saint-Jacques-du-Haut-Pas, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Benoît fournissent, elles aussi, des contingents importants. Le Paris des faubourgs, encore peu urbanisé, est présent notamment avec Saint-Roch et Sainte-Marguerite. Alors que la rive droite et les îles groupent justement les quartiers les plus peuplés, plus de la moitié des enfants viennent de la rive opposée. La proximité de la banlieue sud pour les Bourgeois de la rive gauche semble une raison suffisante pour expliquer cette différence.

L'étude de la répartition par sections ne repose que sur un temps très court, moins de trois ans, et il serait hasardeux d'en tirer des enseignements précis. Cependant, elle s'accorde assez bien avec la répartition par paroisses. La rive droite et la rive gauche s'équilibrent. Les sections périphériques au nord de Paris ne sont pratiquement pas représentées, et pas du tout celles de l'est qui sont justement les plus pauvres.

TABLEAU 10

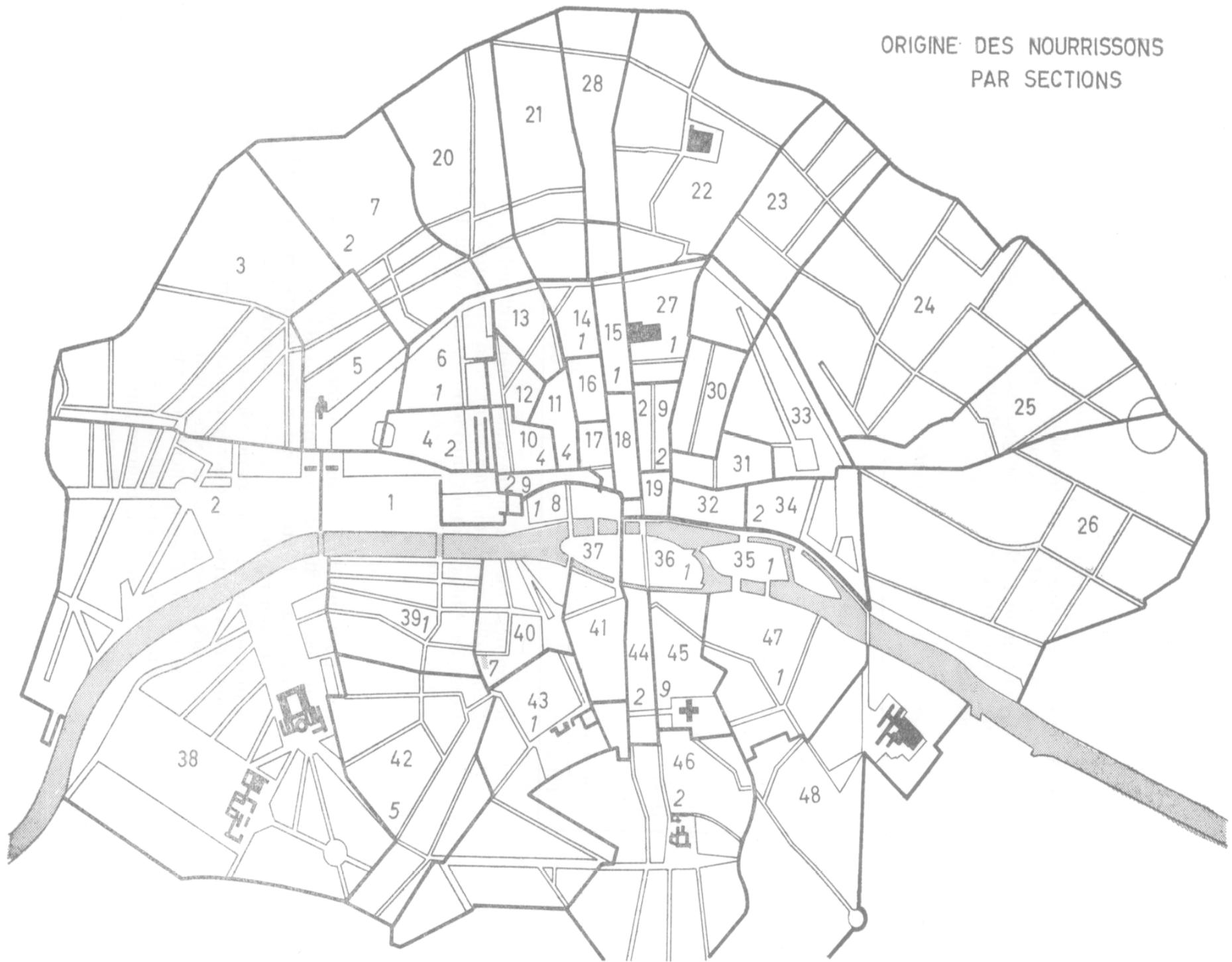
*Nourrissons : origine dans Paris
par sections ou divisions (1792-1795)*

Section ou division	Nourrissons
4 Montagne	2
5 Piques	6
6 Lepeletier	1
7 Mont-Blanc	2
8 Muséum	1
9 Gardes Françaises	2
10 Halles au Blé	4
11 Contrat Social	4
14 Bonne Nouvelle	1
15 Amis de la Patrie	1
27 Gravilliers	1
29 Réunion	2
34 Arsenal	2
35 Fraternité	1
36 Cité	1
39 Fontaine de Grenelle	1
40 Unité	7
42 Bonnet Rouge	5
43 Mutius Scaevola	1
44 Châlier	2
45 Panthéon Français	9
46 Observatoire	2
47 Sans-Culottes	1
48 Finistère	1
Thermes	1
Fontaine	1
Pont-Neuf	1
Beaurepaire	2
Théâtre Français	2
Quatre-vingt douze	1
Luxembourg	3

Les professions des parents

Pour 644 enfants de moins de 6 ans, originaires de Paris ou de paroisses voisines, nous possédons des renseignements précis concernant la profession ou le niveau social des parents. Comme M. Ganiage, nous constatons qu'ils sont des plus variés, ce qui souligne « s'il en était besoin, combien la mise en nourrice était pratique courante dans les milieux les plus divers ». Cependant, pas une fois, nous ne rencontrons de gagne-deniers. Les plus humbles, les domestiques, d'ailleurs peu nombreux, ont cependant une situation stable qui peut leur permettre de payer régulièrement des mois de nourrice. Il est probablement fort rare, que les parents confiant

ORIGINE DES NOURRISONS
PAR SECTIONS



leurs enfants dans les environs de Paris, entrent dans la catégorie des retardataires ou des insolubles. Les maîtres et les marchands, des catégories les plus diverses constituent à eux seuls presque la moitié de l'effectif. Parmi eux, beaucoup de maîtres tailleurs, orfèvres, horlogers, maçons, de marchands merciers, parfumeurs, confiseurs, libraires, bouchers, fruitiers, épiciers, limonadiers, etc... Artisans et compagnons offrent une gamme aussi variée : graveur en taille douce, doreur, taillandier, cordonniers, salpêtrier, menuisier, charpentier, etc.

Profession et niveau social des parents

	Nombre de cas observés	
Noblesse	38	6 %
Officiers civils, professions libérales	100	15,5 %
Officiers, militaires et soldats roturiers.	12	2 %
Maitres-Marchands	283	44 %
Ouvriers, compagnons artisans, journaliers . .	155	24 %
Fermiers, laboureurs, vigneron	15	6 %
Domestiques	41	6 %
Total	644	100

Chez les nobles, on rencontre aussi bien un noble de robe, chevalier et conseiller du roi au Parlement, à la Chambre des Comptes ou à la Cour des Aides, qu'un gentilhomme, officier au Régiment de Chartres, un comte, lieutenant-général des Armées, Veneur et Grand Louvetier ou un marquis capitaine de cavalerie.

Les parents nourriciers.

Bien que pour un très grand nombre, nous n'ayons aucun renseignement, les activités des parents nourriciers sont elles aussi variées et représentent toutes les catégories d'artisans journaliers et ouvriers ruraux en rapport avec les ressources locales. Ce sont surtout des journaliers — carriers ou vigneron que l'on trouve en plus grand nombre. Il arrive que des vigneron propriétaires confient leurs enfants à des journaliers ou des jardiniers. A Vitry s/Seine, des « marchands d'arbres » accueillent des enfants alors que d'autres les donnent. En plus des journaliers, les nourriciers sont encore parfois : cordonnier, maréchal, charron, menuisier, maçon, serrurier, plâtrier, terrassier, cribleur, voiturier, jardinier... L'examen des

rôles de taille, outre qu'il confirme l'indication professionnelle donnée par les registres paroissiaux, témoigne de l'humble condition des parents nourriciers : leur imposition au principal de la taille, quand elle n'est pas nulle, varie le plus souvent entre 1 et 5 livres. Exceptionnellement elle s'élève quelque peu : à 10 livres 5 sols pour un menuisier d'Antony en 1774, à 14 livres pour un tailleur de pierre d'Arcueil, et à 14 livres 16 sols pour un « épicier et tailleur » (sic) de Montrouge la même année 1774. La mention « sevreuse d'enfants » figurant dans les rôles achève de démontrer qu'en banlieue comme en province, l'allaitement des enfants étrangers concerne essentiellement les familles les plus modestes pour lesquelles c'est une ressource d'appoint appréciable.

S'ils ne passaient pas par le Bureau des Nourrices, comment parents et nourriciers entraient-ils en relation ? Certains bourgeois aisés de Paris, sensibles à l'agrément de la région, s'y sont fait construire des maisons de campagne où ils aiment séjourner avec leurs enfants et où parfois les uns et les autres meurent comme l'attestent les actes de sépultures. Ils finissent par connaître les gens du village, chez lesquels ils placent leurs enfants ou bien il y adressent leurs voisins dans la capitale à la recherche eux-aussi, d'une nourrice pas trop éloignée.

Il y a en plus, des liens familiaux fréquents entre habitants de la capitale et de ses environs. Souvent l'enfant sevré est élevé soit par les grands-parents, soit par l'oncle et la tante, soit par des cousins.

Est-ce uniquement le hasard ou les relations professionnelles qui expliquent qu'un marchand perruquier de Paris ait confié son enfant à un perruquier de Bagneux, un marchand mercier parisien à un confrère de Châtillon, des maçons de Paris à d'autres maçons de Sceaux ou de Vitry ?

Ainsi, il n'est probablement pas rare que certains parents aisés et soucieux de veiller de plus près à la santé de leurs enfants, aient songé à utiliser leurs connaissances ou leurs relations pour s'efforcer de les placer judicieusement chez des nourrices plus attentives et plus dévouées.

Encore faut-il se garder de croire générale cette sage façon de faire et l'observation précise de la mise en nourrice dans une paroisse comme Montrouge, aidera à s'en convaincre. Dans ce village, le nombre des décès de nourrissons l'emporte nettement sur celui des enfants du lieu de 1774 à 1780 ; et c'est à peu près là seulement qu'on trouve mention d'un début d'industrie nourricière. En effet, un bon nombre de veuves semblent avoir trouvé dans la garde d'enfants sevrés, le moyen d'assurer leur subsistance. La fréquence des décès d'enfants dans leur logis permet de douter de la qualité de leurs soins. Chez la femme Billoré (27), par exemple, qui devient veuve en 1783, neuf enfants meurent de 1774 à 1789, en l'espace de quinze ans : le premier en février 1774, âgé de trois mois, le second, en octobre de la même année, âgé de 18 mois, fille d'un Procureur au

Châtelet, le troisième en janvier 1777, à un an, fils d'un maître-imprimeur, le suivant en décembre de cette même année, fils d'un maître-serrurier, le cinquième en 1784, à 17 mois fils d'un marchand libraire, le sixième en 1786 à 9 mois, fils d'un domestique, le septième en 1787 à 17 mois, fils d'un imprimeur, le huitième en 1788 à un an et demi, fille d'un gentilhomme, le neuvième dont nous ignorons l'âge en 1789, fille d'un architecte. Malgré cela, la nourrice semble ne jamais avoir été embarrassée pour louer ses services à des parents de conditions très diverses et il est même possible qu'au début elle ait gardé, en même temps, un nourrisson et un enfant sevré — ce que la loi n'interdisait pas.

A Arcueil, autre paroisse où les nourrissons sont nombreux, nous avons dressé la liste des enfants qui décèdent chez Marie Madeleine Moncouteau qui apparaît elle-aussi comme une « sevruse » spécialisée. C'est la veuve d'un maçon qui a déjà 43 ans en 1775 et qui « élèvera » des enfants jusqu'à sa mort à 62 ans :

Dates des décès	Age des enfants	Professions des parents
24.10.1775	13 mois	Bourgeois de Paris
11.8.1777	1 an	» »
1.5.1779	3 ans	Un noble
23.3.1783	4 ans	Bourgeois de Paris
24.4.1786	5 ans	Parfumeur
21.5.1789	20 mois	Bourgeois de Paris
Avril 1794	3 ans	» »
Octobre 1794	2 ans	» »

Ces exemples montrent que beaucoup de parents semblent uniquement se fier au hasard lorsqu'il s'agit de trouver une nourrice et sans doute s'en soucient-ils au dernier moment.

CONCLUSION

Malgré ses lacunes et ses imprécisions, l'étude régionale confirme pour une large part, les caractères établis pour l'ensemble du Royaume. En France, dans les milieux les plus divers, les parents répugnent à l'allaitement maternel et préfèrent recourir à des nourrices « mercenaires ». C'est à Paris que le phénomène atteint la plus grande ampleur. Bon nombre d'enfants parisiens, dès leurs premiers jours sont dispersés dans la ville et les faubourgs, les environs de la capitale ou dans les provinces par l'intermédiaire de l'officiel Bureau des Nourrices. Ainsi opèrent notamment beaucoup de gagne-petit chez lesquels l'enfant est une gêne pour le travail de la mère.

Partout, les parents nourriciers se recrutent parmi les familles les plus modestes et beaucoup de femmes s'accrochent désespérément à ce maigre revenu, tant la nécessité est impérieuse. Cependant la banlieue et les environs de Paris se distinguent par quelques particularités. La mortalité infantile sévit avec un peu moins de rigueur. La misère est moins accentuée et plus rare et ce sont ici les parents aisés qui sont les plus nombreux à confier leurs enfants en nourrice, utilisant parfois leurs relations ou se fiant à la chance.

La présence dans les paroisses d'enfants en nourrice, non seulement présente un intérêt social, mais pose des problèmes d'ordre démographique. La pratique de la mise en nourrice contribue à augmenter ou maintenir élevée la mortalité infantile par suite surtout des déplacements éprouvants, des sevrages prématurés, des négligences trop fréquentes. La naissance d'un enfant, souvent peu désirée dans la famille citadine, l'est encore moins dans celle de la nourrice parce qu'elle va la priver de ses gages. Maintenant son lait au moins deux ans après la naissance de son dernier-né, non seulement la nourrice épuise son organisme mais demeure temporairement stérile pendant une période qui peut atteindre et même dépasser un an (28). Une étude plus approfondie aurait permis de vérifier la croissance des intervalles intergénéraliques et d'apprécier en conséquence, la diminution de la fécondité des mères nourricières.

Ces aspects négatifs s'accroîtront plus tard, notamment dans la seconde moitié du XIX^e siècle, lorsque l'industrie nourricière sera encore plus généralisée. Entre 1840 et 1854, le taux moyen de mortalité infantile en France, sera encore de 160 ‰ (29) malgré les progrès de la médecine et s'élèvera même à 175 ‰ vers 1870.

La France, pays le plus peuplé d'Europe au XVIII^e siècle est « à peu près la seule contrée où l'industrie des nourrices soit organisée. Chez tous les autres peuples, l'allaitement maternel est la règle, même dans les classes élevées » (30). Ne peut-on se demander si la mortalité infantile excessive et la restriction physiologique, instinctive ou volontaire des naissances qui résultent de cette singularité nationale ne constitueraient pas certains des éléments d'explication à l'origine du déclin démographique français qui a suivi. On peut, sans aller aussi loin, se poser les mêmes questions que M. Armengaud à la fin de son étude sur « les Nourrices du Morvan au XIX^e siècle » : « Cet étonnant contraste entre la France et les pays voisins s'il était bien réel, doit-il être rapproché de celui que présentait alors le niveau de leurs natalités respectives ? La répulsion des Françaises... pour l'allaitement naturel, la fécondité limitée des nourrices expliquerait-elle, pour une part, la précocité, plus grande en notre pays que partout ailleurs, de la restriction des naissances ? Ou bien restriction des naissances et répulsion pour l'allaitement seraient-elles deux manifestations différentes d'un même état d'esprit ? »

NOTES

(1) Citons :

— REINHARD Marcel et ARMENGAUD André, « *Histoire générale de la population mondiale*, Paris, Editions Montchrestien, 1961, in 8°, 597 pages.

GANIAGE Jean, *Trois villages d'Ile-de-France au XVIII^e siècle. Etude de démographie*, Paris, Presses universitaires de France, 1963, in 8°, 147 p. (Travaux et Documents publiés par l'Institut national d'études démographiques, cahier n° 40) p. 74 à 79.

ARMENGAUD André, *Les nourrices du Morvan au XIX^e siècle. Etudes et chronique de démographie historique* 1964, p. 131 à 139.

(2) « Détail de quelques établissements de la ville de Paris, demandé par Sa Majesté Impériale la reine de Hongrie à M. Lenoir, lieutenant général de police », 1780, in 8°, p. 63.

(3) FLEURY Michel et HENRY Louis : *Nouveau Manuel de dépouillement et d'exploitation de l'état civil ancien*. Editions de l'I.N.E.D. 1965.

(4) Registres paroissiaux d'Arcueil aux Archives Départementales de la Seine dans la série DE 5.

(5) Noms actuels

(6) PHILIPPONNEAU MICHEL, *La vie rurale de la banlieue parisienne. Etude de géographie humaine...*, Paris, A. Colin, 1956, in-8, 593 p. (Centre d'études économiques. Etudes et Mémoires).

(7) REINHARD Marcel : *Paris pendant la Révolution* (Cours en Sorbonne 1962 à 1964).

(8) ISAMBERT, *Recueil général des anciennes lois françaises...*, tome XIV, p. 423, art. 181.

(9) Registres paroissiaux déposés aux Archives départementales de la Seine : Arcueil, Antony, Bagneux, Choisy-le-Roi, Thiais, Villejuif, Bourg-la-Reine, Bonneuil s/Marne (jusqu'en 1792).

Registres paroissiaux conservés dans les mairies : Châtenay-Malabry, Châtillon les Bagneux, Chevilly-Larue, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Piquet, L'Hay-les-Roses, Montrouge, Ivry, Sceaux, Vitry, Bonneuil s/Marne (à partir de 1793).

(10) Le Kremlin-Bicêtre en 1896. Cachan en 1923.

(11) Rappelons que l'indication ne correspond pas au niveau social. Selon l'usage « les bourgs comportant des marchés et des artisans, les bourgeois étaient tous ceux qui n'étaient adonnés ni à l'agriculture, ni « aux professions mécaniques » ; cité par Marcel Reinhard dans « La population des villes : sa mesure sous la Révolution et l'Empire ».

(12) Deux paroisses pour Vitry, la seconde de loin la plus importante.

(13) Nombres approximatifs (voir critique externe des registres).

(14) BUFFEVENT Béatrix de, *La population de Châtillon-sous-Bagneux de 1715 à 1789, d'après les registres paroissiaux* (Paris et Ile-de-France. Mémoires publiés par la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France, tome X, 1959, p. 117-180).

(15) Total obtenu en ne tenant pas compte des baptêmes de Bonneuil et de Bourg-la-Reine de 1788 à 1794.

(16) Total des décès du premier mois, sans y inclure les indéterminés.

(17) GANIAGE Jean, *op. cit.*, L'auteur avait abouti à un taux de mortalité infantile de 212 pour 1000 (p. 105).

(18) Cités par J. GANIAGE : *Op. cit.*, p. 106.

(19) A titre indicatif, la mortalité infantile en 1963 était de 25,6 %, moyenne française et seulement de : à 22 % dans la région parisienne (*La population en France, Documentation photographique, n° 5-262*).

(20) Ondoyés, décédés exclus.

(21) Extraits des lettres écrites par les Curés... à Mr de Sartines... concernant les Nourrices et observations des Directeurs aux réflexions contenues aux-dits extraits (B. N. *Manuscrit français*, n° 14300).

(22) Pour les adultes, les mentions diverses sont les suivantes : asthme, paralysie, apoplexie, cancer, pleurésie, fluxion de poitrine, langueurs, poulmona, fièvre putride, poitrine.

(23) En outre, 2 enfants ont été « trouvés morts », mais on n'en sait rien de plus.

(24) Sans compter « l'emplacement de Notre-Dame qui n'est pas une paroisse et dépend directement de l'archevêque et du Chapitre » (REINHARD Marcel, *Paris pendant la Révolution. Cours en Sorbonne, 1962 à 1964*).

(25) 125. On remarquera le nombre élevé d'actes de sépulture, notamment à Arcueil, qui ne précisent pas la paroisse d'origine.

La plupart des nourrices de la banlieue, ne passant pas par le Bureau des nourrices, oublièrent de demander ces renseignements aux parents.

(26) 633 enfants de moins de 6 ans.

(27) On aurait pu citer des hécatombes presque semblables chez les veuves Philippe, Bonhomme, Boudot, Garenne, Lesage, Mauduit, etc... (Registres paroissiaux de Montrouge).

(28) GANIAGE Jean ; *Op. cit.*, p. 98.

(29) BROCHARD (D.), *De la mortalité des nourrissons en France, spécialement dans l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou*. Paris 1866, MONOT (Dr Charles), *De l'industrie des nourrices de la mortalité des petits enfants*. Paris 1867.

(30) *Dictionnaire encyclopédique des sciences Médicales* : Article « Nourrices » par DELORE, 1879.